

La scolarisation des élèves handicapés

Les différents modes de Scolarisation

Inscription dans l'école ou l'établissement scolaire de référence : 5 possibilités

Scolarisation en milieu ordinaires

- **École ordinaire** : Dans l'école ou l'établissement scolaire de référence. (Inscrit même si enseignement à domicile ou à distance)
- **ULIS** : Dans une autre école ou un autre établissement scolaire, où l'élève est inscrit si recours à un dispositif adapté.

Accueil dans un établissement du secteur médico-social

- **IME - ITEP à temps plein** : Dans l'unité d'enseignement de l'établissement d'accueil.
- **IME - ITEP - SESSAD à temps partagés avec une école** : Dans l'unité d'enseignement et dans son établissement scolaire de référence.
- **IME - ITEP - SESSAD à temps partagés avec une école** : Dans l'unité d'enseignement et dans un établissement scolaire avec lequel l'établissement d'accueil met en œuvre une coopération (Peut être inscrit dans cet établissement scolaire).

M.A.J. le 14/06/2018

Dans cette rubrique

- [Scolarisation dans les classes ordinaires](#)
- [Scolarisation dans les dispositifs collectifs](#)
- [Scolarisation dans les UEEMS](#)
- [Les CAMPS, CMP et CMPP](#)
- [Les SESSAD](#)

MDPH :

. [Modalités pratiques de saisie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées \(MDPH\) à l'issue de l'équipe éducative.](#)

. [Et aussi l'ASH dans le second degré](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3
Tél : 02 51 81 74 74